

PRÉAVIS N° : 45/23

Demande d'un crédit de CHF 113'000.00 pour l'aménagement de vestiaires à la caserne des pompiers située au chemin de la Pussaz

CONSEIL COMMUNAL DU 3 OCTOBRE 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.00 par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 13 septembre 2023 en compagnie de Monsieur Serge Demierre, Municipal des Finances. Notre commission tient à le remercier pour sa disponibilité et les réponses à nos questions. Notre commission a ensuite siégé le 19 septembre afin de valider le présent rapport.

FINANCEMENT

Un crédit de CHF 113'000.00 pour le réaménagement de la caserne des pompiers est sollicité. La présente demande de crédit fait suite à la crise énergétique que nous vivons actuellement, en effet la création de vestiaires séparés, amènerait une baisse significative de la consommation de gaz. Pour rappel, les coûts de ladite consommation se montaient en 2022 à CHF 16'000.00. Cette dépense n'aura pas un impact d'importance sur les finances communales puisque le loyer de la caserne sera revu à la hausse compte tenu de la baisse de la facture du gaz.

Nature des travaux	Coûts
Maçonnerie béton	CHF 30'000.00
Électricité	CHF 4'000.00
Chauffage	CHF 13'100.00
Aménagement intérieur	CHF 25'400.00
Menuiserie extérieur	CHF 7'400.00
Ingénieur	CHF 3'000.00
Architecte	CHF 11'300.00
Divers et imprévus	CHF 10'000.00
TOTAL INTERMEDIAIRE	CHF 104'200.00
TVA (7.7%)	CHF 8'800.00
ARRONDI A	CHF 113'000.00

Aucun montant n'était inscrit au plan des investissements. En effet, cette demande de travaux à la caserne des pompiers fut initiée par la direction du SDIS Haute-Broye.

Selon les disponibilités et planifications financières de la Commune, le montant du crédit nécessaire sera assuré, si possible par les liquidités courantes. L'incidence financière de cet investissement, en cas d'emprunt, peut être résumée de la façon suivante :

- Les dépenses seront amorties en 20 ans maximum, représentant une charge d'amortissement annuelle de CHF 5'650.00 ;
- Le coût annuel moyen de la dette avec un taux hypothétique de la dette de 2,5% sera de CHF 1412.50.

Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature est de CHF 69 millions, mais la limite interne d'endettement selon la capacité économique d'endettement se situe à CHF 55.7 millions. De plus, les liquidités communales se montent, à la date de l'audition, à environ CHF 7.2 millions, et la dette communale est de CHF 13 millions. Ainsi, les finances communales permettent le financement de ces travaux.

CONCLUSIONS

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 45/23
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement de vestiaires à la caserne des pompiers,**
 - 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 113'000.— dont à déduire toute participation ou aide,**
 - 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 - 4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communale, mais en 20 ans au maximum**
 - 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 19 septembre 2023 : Mesdames Sandrine Bosse Buchanan et Céline Ombelli, ainsi que Messieurs Alexandre Anthonioz, Jakup Isufi, Julien Pittet, Patrick Soppelsa et Colin Grand.

Moudon, le 19 septembre 2023

Colin Grand
Président